

Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements

Action 6.13

Réaliser un piège à embâcles sur le bassin de la Garonnette



Objectifs

- Réduire les apports d'embâcles à hauteur du pont de la RD8
- Favoriser l'écoulement des crues dans le lit mineur et éviter les débordements en rive gauche

Description de l'action

Le bassin versant de la Garonnette fait l'objet d'un plan pluriannuel d'entretien déclaré d'intérêt général pour le Préfet du Var en juillet 2018. Les interventions régulières portant sur les 4 derniers kilomètres de cours d'eau permettent de limiter l'apport de bois mort et le risque d'embâcle du pont de la RD8. Sur le linéaire amont de ce cours d'eau les interventions sont réalisées sous la forme de non intervention contrôlée du fait de la sensibilité environnementale (Zone de Conservation Spéciale « La plaine et le massif des Maures » (FR9301622)).

Lors de la crue du 11 octobre 2018, le pont de la RD8 a été partiellement obstrué par de très nombreux flottants issus des formations de Cannes de Provence situées en amont du bassin versant. Le REX et la modélisation hydraulique de cet évènement (EGIS EAU, 2019) permettent d'affirmer que le pont était obturé à hauteur de 30 %. Les formations de Cannes de Provence, largement présentes sur l'ensemble du linéaire du cours d'eau, ont été arrachées des berges de la Garonnette et massivement agglomérées à hauteur de l'ouvrage, sous la force de la crue.



Figure 1 : Photographie du pont de la Garonnette après la crue éclair

L'action dans le PAPI

Objectif stratégique :
Réduire la vulnérabilité du territoire et augmenter sa résilience

Orientation stratégique :
Améliorer la résilience du territoire

Localisation

Bassin versant de la Garonnette

Lien avec la SLGRI

Grand Objectif concerné :
G01 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

Thème prioritaire concerné :
Débordements

Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements



Dans le but de réduire la fréquence d'obstruction de ce pont, et compte-tenu de l'impossibilité de réaliser un entretien permettant de limiter l'apport de bois morts sur la partie amont du bassin versant, il a été étudié la possibilité d'installer un piège à embâcles.

Dans le cadre de l'étude hydraulique confiée à EGIS Eau, destinée à rejouer l'évènement de 2018 et établir un programme d'aménagement de la Garonnette, il a été procédé à l'implantation potentielle de cet ouvrage en vérifiant l'absence d'effets préjudiciables d'un point de vue hydraulique sur les enjeux à proximité.

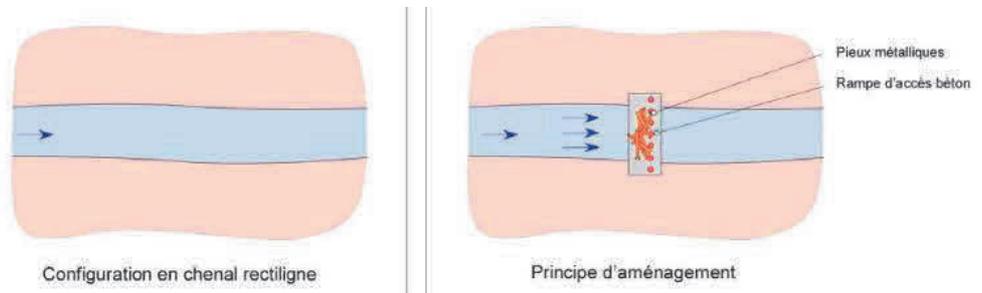


Figure 2 : Principe d'implantation du piège à embâcles

Le piège à embâcles d'une longueur de 40 mètres linéaire est implanté dans le lit mineur du cours d'eau. Les matériaux à piéger étant constitués majoritairement de Cannes de Provence, l'espacement des pieux est envisagé à 1m de distance.

Le montant de l'aménagement est présenté ci-dessous :

- Travaux : 100 000 € HT
- Maitrise d'œuvre, CSPS (8,5%) : 8 500 € HT
- Etudes réglementaires : 20 000 € HT
- Maitrise d'ouvrage déléguée (6%) : 6 510 € HT
- Acquisitions foncières : 2 000 € HT

Le montant total de l'investissement s'élève à 137 010 € HT.

Les études réglementaires étant à la charge seule du maître d'ouvrage, celles-ci ne rentrent pas dans le plan de financement.

Ainsi, le montant inscrit dans cette action s'élève à 117 010 € HT, arrondi à 120 000 € HT.

Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements



Déroulement des opérations

Durée globale : 2 ans

**Montant estimatif :
120 000 € HT**

**Portage de l'action
Maîtres d'ouvrage : SMG**

**Partenaires techniques :
services techniques des
communes,**

Modalité de mise en œuvre _____

Le pilotage et la coordination seront assurés par le Directeur technique du Syndicat Mixte de la Garonnette. La réalisation sera effectuée par un bureau d'étude spécialisé pour les différentes phases de maîtrise d'œuvre.

Échéancier prévisionnel _____

Compte-tenu des études d'exécution et des procédures réglementaires et foncières nécessaires, l'action est programmée sur 2 ans (2023 et 2024).

Plan de financement _____

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau RMC	CD 83	Etat BOP 181	Etat FPRNM
Réaliser un piège à embâcles sur le bassin de la Garonnette	SMG	120 000 €	50 %		Financement potentiel		50 %
TOTAL (€ HT)			60 000 €				60 000 €

Indicateurs de suivi/réussite _____

- Marché public de travaux notifié ;
- Travaux réalisés et dépenses engagées.